

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Que l'Assemblée nationale déplore que l'Office national de l'énergie effectue ses évaluations environnementales sans tenir compte des impacts sur les changements climatiques et des émissions de gaz à effet de serre;

Que l'Assemblée nationale déplore qu'aucune réglementation des gaz à effet de serre émis par l'industrie des sables bitumineux de l'Alberta n'a été instaurée à ce jour par le gouvernement fédéral;

Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec d'assumer sa compétence en environnement et de renoncer à déléguer ses évaluations environnementales à l'Office national de l'énergie;

Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec qu'il inclut notamment la contribution globale du projet Énergie Est aux changements climatiques et aux émissions de gaz à effet de serre dans le mandat qu'il confiera bientôt au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement afin d'évaluer l'ensemble des impacts du projet Énergie Est de TransCanada.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 6 NOVEMBRE 2014.

Québec, ce sixième jour de novembre 2014




MICHEL BONSAINT
Secrétaire général de l'Assemblée nationale